

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 972

11 avril 2015

SOMMAIRE

Antoria S.A.	46636	Ionisos Holding S.à r.l.	46618
AP Investments S.A. SPF	46639	Ipotek Financing S.A.	46610
Apioni Holding S.à r.l.	46618	Ivax International (Luxembourg) S.à r.l.	46614
Aviso Investment S.A.	46620	IVP LuxCo S.à r.l.	46613
Brookfield Property Group Holdings S.à r.l.	46624	Jane Andree S.à r.l.	46612
Burgundy Finance S.à r.l.	46655	Kayl PL S.à r.l.	46614
Dune S.à r.l.	46623	Kayl Residuals Holdco S.à r.l.	46617
EBS Dealing Resources International Limi- ted	46656	Kerala S.A.	46614
Fidji Luxco (BC)	46629	Koepfler s.à r.l.	46610
FIL Holdings (Luxembourg) S.A.	46612	MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl	46613
Fragil S.A., SPF	46611	Maison Ternes-Paulus s.à r.l.	46613
Habinvest S.A., SPF	46639	Melf Acquisition VIII	46615
IBCO Sicav	46611	Morsa Capital S.A.	46616
ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l.	46612	MS-Pneus S.à r.l.	46616
ICIL Heathrow S.à r.l.	46610	NB Renaissance Partners (B) SCSp	46615
Immobilière de Hull S.A.	46615	NB Strategic Partners Fund I - B	46615
Immobilière de la Ville Haute S.A.	46610	NW S 2 S.à r.l.	46617
Immobilière N. Arend S.A.	46656	Opportunity Investment S.A.	46610
Immobilière N. Arend S.A.	46611	Rock Ridge RE 19	46612
Inter Domus Consulting S.à r.l.	46613	Ronda Internationale S.A.	46616
International Campus Aachen S.à r.l.	46656	SNG Global S.A.	46617
		Tevege S.A., SPF	46654

ICIL Heathrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036392/10.

(150040885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Koepfler s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 15.114.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036436/10.

(150040694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 84.314.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 mars 2015.

IMMOBILIERE DE LA VILLE HAUTE S.A.

Référence de publication: 2015036395/11.

(150040986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Opportunity Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.650.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Christian FRANCOIS, administrateur de la société, a changé et est dorénavant la suivante:

- 356, route de Diekirch, B-6700 Frassem.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036543/11.

(150040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 7, rue Emile Lavandier.
R.C.S. Luxembourg B 122.469.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration que le siège social de la société a été transféré du 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015036387/12.

(150040856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Immobilière N. Arend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.843.

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 février 2015, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Monsieur Nico Arend et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Ainsi la société pourra être engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un de ses 2 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Madame Sylvie Winkin-Hansen

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Mersch, le 04 février 2015.

Nico AREND / Sylvie WINKIN-HANSEN / André HARPES.

Référence de publication: 2015037085/17.

(150041653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

IBCO Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Joaquim Antonio Da Silva, de Monsieur Daniel Fernando Gomes Antunes et de Madame Elisangela Gomes Faria en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;

- de renouveler le mandat de RSM Audit Luxembourg Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IBCO Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015037077/18.

(150041647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Fragil S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.400.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 04.03.2015 à 10 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital Immo Luxembourg établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à.r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015036995/19.

(150042371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

ICIL Glasgow Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036391/10.

(150040886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Jane Andree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 180.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015036406/10.

(150040889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015036591/11.

(150040781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

FIL Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.060.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2014

L'assemblée a décidé:

De réélire les trois (3) Administrateurs actuels:

M. Marc Wathelet 2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg

Mme Kristina Isherwood Millfield Lane, Lower Kingswood, Tadworth KT20 6RB, Royaume-Uni

M. Jon Skillman 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2015, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2015 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

FIL Holdings (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2015036987/21.

(150042121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

MAISON Eugène SCHROEDER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, rue Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 50.284.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036492/10.

(150041382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Maison Ternes-Paulus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 57, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 62.476.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015036493/10.

(150041381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Inter Domus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.000,00.**

Siège social: L-7317 Steinsel, 14A, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 191.974.

Le 25 Janvier 2015, Monsieur Paul VAEL résidant au 14a Rue Paul Eyschen, L-7317 Mullendorf, a cédé 1105 parts sociales de la Société à Madame Alexandra VAEL née le 30 mai 1988 à Tchernovtsy (Ukraine) et résidant au 10 Avenue Guillaume II, L-1650 Luxembourg.

Le 25 Janvier 2015, Madame Nathalie ATODIRES résidant au 14a Rue Paul Eyschen, L-7317 Mullendorf a cédé 1095 parts sociales de la Société à Madame Alexandra VAEL née le 30 mai 1988 à Tchernovtsy (Ukraine) et résidant au 10 Avenue Guillaume II, L-1650 Luxembourg.

Référence de publication: 2015036382/14.

(150040808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

IVP LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.011.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Joseph SANFORD MILLER de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Tracy HOGAN, née le 23 septembre 1970 à Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 3000 Sand Hill Road, Building 2, Ste 250 Menlo Park, Menlo Park, Californie 94025-7153, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

IVP LuxCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015036404/20.

(150041242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Kayl PL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.847.

—
EXTRAIT

La Société souhaite informer que Jennifer Brown, gérante de classe A de la Société, use du patronyme Mello (nom d'épouse) et apparaîtra désormais au Registre de Commerce et des Sociétés sous le nom Jennifer Mello.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036421/13.

(150041334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 207.486.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.565.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination sociale et le siège social de l'associé de la Société ont changé. La dénomination sociale est désormais Teva Pharmaceuticals International GmbH et son siège social est désormais Schlüsselstrasse 12, 8645 Jona, Switzerland.

Luxembourg, le 03 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015036389/14.

(150040871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 26 février 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Benoît Dessy de sa fonction d'administrateur et président;
 - D'accepter la démission de Monsieur Cédric Finazzi de sa fonction d'administrateur;
 - D'accepter la démission de Madame Maria Pia Bettiol de sa fonction d'administrateur
 - D'accepter la démission de Fiduciaire Mevea (Luxembourg) S.à r.l. de sa fonction de Commissaire aux Comptes;
 - D'accepter la nomination de Monsieur Patrick Haller, résidant professionnellement 50 Route d'Esch L-1470 Luxembourg avec effet immédiat comme nouvel administrateur et président, son mandat ayant comme échéance 2018,
 - D'accepter la nomination de Madame Christine Picco, résidant professionnellement 50 Route d'Esch L-1470 Luxembourg avec effet immédiat comme nouvel administrateur, son mandat ayant comme échéance 2018,
 - D'accepter la nomination de Monsieur Denis Callonego, résidant professionnellement 50 Route d'Esch L-1470 Luxembourg avec effet immédiat comme nouvel administrateur, son mandat ayant comme échéance 2018,
 - D'accepter la nomination de International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 50 Route d'Esch L-1470 Luxembourg avec effet immédiat comme nouveau Commissaire aux Comptes, son mandat ayant comme échéance 2016,
 - De transférer le siège de la société du 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg au 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

KERALA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015036429/27.

(150040806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 janvier 2015 que:

- L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes DMS Management Services (Luxembourg) Sàrl.
- L'assemblée nomme en tant que commissaire aux comptes Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015036379/15.

(150041364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Melf Acquisition VIII, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.352.

Veuillez prendre note que la dénomination sociale de l'associé MELF Acquisition II S.à r.l. est désormais MELF Investment Holding S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02.03.2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour MELF Acquisition VIII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015036509/14.

(150041115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

**NB Renaissance Partners (B) SCSp, Société en Commandite spéciale,
(anc. NB Strategic Partners Fund I - B).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.555.

1) Associé solidaire

NB Renaissance Associates SCSp (anc. NB Strategic Associates SCSp), une société en commandite spéciale formée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193501 et représentée par son associé commandité NB Renaissance Associates GP S.à r.l. (anc. NB Strategic Associates GP), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.475 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) ("Associé Commandité").

2) Dénomination, objet social et siège social

i) Dénomination

La dénomination de la Société est "NB Renaissance Partners (B) SCSp" (la "Société").

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

NB Renaissance Partners (B) SCSp

(anc. NB Strategic Partners Fund I - B)

Signature

Référence de publication: 2015036526/25.

(150041224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

MS-Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 163.297.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04/03/2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015036518/17.

(150041108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ronda Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.509.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 février 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société RONDA INTERNATIONALE S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036607/18.

(150041141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Morsa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 février 2015

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Veuillez prendre note que

1. le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

2. Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, Messieurs Enrique RUIZ et Emanuele GRIPPO, administrateurs, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Pour Morsa Capital S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015036517/19.

(150040872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Kayl Residuals Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.667.

EXTRAIT

La Société souhaite informer que Jennifer Brown, gérante de classe A de la Société, use du patronyme Mello (nom d'épouse) et apparaîtra désormais au Registre de Commerce et des Sociétés sous le nom Jennifer Mello.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036422/13.

(150041296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.318.

Les actionnaires de SNG GLOBAL SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 26 février 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Vainker & Associates S.à r.l., RCSL B40994, avec son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a élu Madame Lynette Stoltzfus, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SNG GLOBAL SA

Référence de publication: 2015036639/18.

(150040669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

NW S 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 182.117.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 février 2015 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Gabor Hidasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015.

- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant B de la société, avec date effective au 19 février 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036538/23.

(150040776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

**Ionisos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apioni Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 921.392,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 191.787.

In the year two thousand fifteen, on the third day of the month of February,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1619, acting by its general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1618, itself acting by its general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 113076 ("Agilistas Fund 1"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT FUND I L.P., a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1880, acting by its general partner AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT I GP LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 with number 1881, itself acting by its general partner AGILITAS 2014 COINVESTMENT I GP LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, registered under the Companies (Jersey) Law 1991 with number 117188 ("Agilistas Fund 2"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

1. The proxies of the appearing parties shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. The appearing parties declare that they are the shareholders (the "Shareholders") of Apioni Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of nine hundred and twenty-one thousand three hundred and ninety-two Euro (EUR 921,392.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B191787 (the "Company") and represent the entirety of the share capital of the Company.

3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 03 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 3653 of 02 December 2014.

4. The Company's articles of association (the "Articles") have last been amended pursuant to a notarial deed by Maître Francis Kessler, prenamed, dated 17 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5. The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

1. Waiver of the convening formalities.
2. Change of the corporate name of the Company to "Ionisos Holding S.à r.l."
3. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 2. above, as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Ionisos Holding S.à r.l.""

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders expressly waive any and all requirements with respect to convening at the present meeting, the Shareholders represented at the present meeting as stated above considering themselves as duly convened and declaring having a due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to change the corporate name of the Company from "Apioni Holding S.à r.l." to "Ionisos Holding S.à r.l."

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 4 of the Articles, so as to reflect the second resolution adopted above, as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Ionisos Holding S.à r.l."."

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

1. AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1619, agissant par son general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1618, lui-même agissant par son general partner AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY GP LIMITED, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 113076 ("Agilintas Fund 1"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé; et

2. AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT I FUND LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1880, agissant par son general partner AGILITAS 2014 CO-INVESTMENT I GP LP, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 1881, lui-même agissant par son general partner AGILITAS 2014 COINVESTMENT I GP LIMITED, un limited partnership constitué sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, enregistré par le Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 sous le numéro 117188, ("Agilintas Fund 2"),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

1. Les procurations des parties comparantes resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

2. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés (les "Associés") d'Apioni Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de neuf cent vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-douze (921.392,- EUR), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191787 (la "Société") et représentent l'intégralité du capital social de la Société.

3. La Société a été constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 03 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3653 du 02 décembre 2014.

4. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, prénoté, du 17 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

5. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Ionisos Holding S.à r.l.";

3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 2. dessus, de la façon suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société portera la dénomination: "Ionisos Holding S.à r.l.""

Les Associés ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés renoncent expressément aux formalités de convocation à la présente assemblée, les Associés représentés à la présente assemblée comme indiqué ci-avant se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de changer la dénomination sociale de la Société de "Apioni Holding S.à r.l." en "Ionisos Holding S.à r.l."

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter la deuxième résolution adoptée ci-dessus, de la façon suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société portera la dénomination: "Ionisos Holding S.à r.l.""

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015035479/137.

(150040239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Aviso Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

L'an deux mille quinze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Aviso Investment S.A., ci-après la «Société», société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 174766, constituée en date du 28 janvier 2013 aux termes d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 671 du 19 mars 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 juillet 2013 suivant par reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 2328 du 20 septembre 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier OTJACQUES, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée, dont les actionnaires ont été informés préalablement à cette réunion, est le suivant:

1. Permettre que les actions représentatives du capital de la Société soient nominatives ou au porteur.
2. Modification et refonte totale de l'article 6 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de permettre que les actions représentatives du capital de la Société soient nominatives ou au porteur alors qu'elles ne peuvent actuellement qu'être sous forme nominative.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

En cas de démembrement de la propriété d'une Action, les droits respectifs du nu-propriétaire et de l'usufruitier s'exercent conformément aux Statuts.

Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

Actions nominatives:

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur un registre tenu par le Conseil, le «Registre des Actions nominatives».

En cas de démembrement de la propriété des Actions nominatives, les inscriptions dans le Registre des Actions nominatives mentionnent la qualité respective d'usufruitier et de nu-propriétaire.

Des certificats constatant les inscriptions dans le Registre des Actions nominatives peuvent être délivrés aux actionnaires nominatifs.

Actions au porteur:

Le Conseil doit se conformer à la demande de conversion faite par tout Actionnaire nominatif en inscrivant la conversion dans le Registre des Actions nominatives, en émettant les Actions au porteur conformément à l'article 41 de la Loi et remettant celles-ci à l'Actionnaire ayant fait la demande, qui en effectuera le dépôt auprès du dépositaire nommé par le Conseil, le «Dépositaire», qui maintient le «Registre des actions au porteur» de la Société conformément à l'article 42 de la Loi.

La propriété des Actions au porteur fait l'objet d'une inscription sur le registre.

En cas de démembrement de la propriété des Actions au porteur, le nu-propriétaire est considéré comme l'Actionnaire et les inscriptions le concernant dans le Registre des Actions au porteur mentionneront la nature des droits d'usufruit ou de nue-propriété attachés aux Actions.

A la demande écrite de l'Actionnaire au porteur, un certificat constatant les inscriptions le concernant lui est délivré par le Dépositaire, le «Certificat».

Cession - préemption:

Les cessions entre vifs ne peuvent porter que sur la pleine-propriété ou sur la nue-propriété des Actions.

Un Actionnaire qui désire céder une ou plusieurs de ses Actions doit notifier son intention par lettre recommandée, «la Notification», au Président du Conseil ou à l'Administrateur unique si les actions à céder sont nominatives, au Dépositaire si les actions à céder sont au porteur.

La Notification spécifie le nombre d'actions à céder, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de vente envisagés, et contient l'offre irrévocable, après l'expiration des délais ci-après mentionnés, pour transférer les actions offertes aux autres actionnaires, au pro rata, pour le prix le moins élevé du (i) prix spécifié par action dans la Notification, ou (ii) de la juste valeur de marché de l'action, déterminée par un réviseur d'entreprises agréé luxembourgeois, spécialement nommé à cet effet par le Conseil.

Information des Actionnaires

Pour cette procédure, les avis et communications se font sur base et consultation par le Conseil du Registre des Actions nominatives pour ce qui concerne les Actionnaires nominatifs et sur base et consultation par le Dépositaire du Registre des Actions au porteur pour ce qui concerne les Actionnaires au porteur.

Tout Actionnaire, quelle que soit la forme nominative ou au porteur de ses actions, doit être informé dans les délais les plus brefs de toute cession envisagée pour pouvoir exercer son droit de préemption.

A cette fin:

si les actions à céder sont nominatives:

- le Conseil communique par lettre recommandée une copie de la notification à tous les Actionnaires nominatifs autres que le cédant;

- le Conseil transmet une copie de la notification au Dépositaire, qui la communique par lettre recommandée à tous les Actionnaires au porteur autres que le cédant;

si les actions à céder sont au porteur:

- le Dépositaire communique par lettre recommandée une copie de la notification à tous les Actionnaires au porteur autres que le cédant;

- le Dépositaire transmet une copie de la notification au Conseil, qui la communique par lettre recommandée à tous les Actionnaires nominatifs autres que le cédant.

Règles de priorités dans l'exercice du droit de préemption.

Les Actionnaires bénéficient d'un droit de préemption au pro rata sur les Actions à céder en respectant les règles de priorités suivantes:

- quand les Actions sont détenues en pleine-propriété, il faut respecter l'ordre de priorité suivant et on ne peut tenir compte de la notification de l'acceptation de l'offre de cession d'Action A ou d'Action B faite par un Actionnaire que si l'Actionnaire en rang précédent ne l'a pas effectuée dans les délais prescrits ci-après.

Ordre de priorité:

- Rang 1: les Actionnaires B; et ensuite

- Rang 2: les Actionnaires A.

- En cas de démembrement de la propriété des Actions et de proposition de cession portant sur la nue-propriété des Actions, il faut respecter l'ordre de priorité suivant et on ne peut tenir compte de la notification de l'acceptation de l'offre de cession d'Action A ou d'Action B faite par un Actionnaire que si l'Actionnaire en rang précédent ne l'a pas effectuée dans les délais prescrits ci-après.

Ordre de priorité:

- Rang 1: les nus-propiétaires d'Actions B; et ensuite

- Rang 2: les nus-propiétaires d'Actions A; et ensuite

- Rang 3: les usufruitiers d'Actions B; et enfin

- Rang 4: les usufruitiers d'Actions A.

Notification de l'acceptation

Les Actionnaires qui désirent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur acceptation de l'offre précitée, «l'Acceptation», précisant le nombre d'actions à acquérir ainsi que le prix d'achat par action déterminé selon les règles précédemment énoncées, par lettre recommandée dans les 30 (trente) jours à partir de la communication de la Notification au Conseil pour les Actionnaires nominatifs, au Dépositaire pour les Actionnaires au porteur, lesquels transmettent les Acceptations à tous les autres Actionnaires ainsi qu'à l'Actionnaire cédant aux adresses indiquées dans les Registres respectifs. Si plusieurs Actionnaires sont intéressés par l'acquisition des Actions et si la demande est plus importante que l'offre, les Actions seront distribuées aux Actionnaires acquéreurs au pro rata de leur participation respective dans la Société.

Si la cession proposée porte sur la pleine propriété d'Actions et au cas où un ou plusieurs Actionnaires n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires restants disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

En cas de démembrement de la propriété, si la cession proposée porte sur la nue-propriété d'Actions au cas où un ou plusieurs Actionnaires du Rang 1 n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de trente (30) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires du Rang 2 disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

Dans l'hypothèse précédente, au cas où un ou plusieurs Actionnaires du Rang 2 n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de quinze (15) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires du Rang 3 disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

Dans l'hypothèse précédente, au cas où un ou plusieurs Actionnaires du Rang 3 n'auraient pas notifié leur acceptation de l'offre dans le délai de quinze (15) jours mentionné ci-dessus, les Actionnaires du Rang 4 disposeront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour notifier leur acceptation de l'offre restante.

Une fois le délai de trente (30) jours et le ou les délais de quinze (15) jours écoulés sans qu'aucune intention d'acquérir les actions de la part d'aucun des Actionnaires n'ait été connue, les Actions seront transférables à la personne indiquée dans la notification initiale, aux conditions fixées par cette dernière et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Agrément

Tout transfert de la propriété économique et/ou juridique d'Actions à une personne physique ou morale qui n'est pas déjà Actionnaire doit en outre être approuvé par une Assemblée Générale d'Agrément statuant à des conditions spéciales de présence et de majorité.

Sanction

Toute cession entre vifs d'Action portant sur l'usufruit seul ou qui n'a pas respecté la procédure avant déterminée est nulle et ne peut être rendue opposable ou exécutoire envers quiconque. Dans un pareil cas, le Conseil n'est pas autorisé à inscrire au registre des Actions nominatives de la Société et le Dépositaire n'est pas autorisé à inscrire au registre des Actions au porteur de la Société les cessionnaires comme de nouveaux actionnaires et toute inscription est réputée nulle et non avenue.

Inscription de la cession

Toute cession d'Action effectuée en conformité avec les Statuts s'opère par les soins du Conseil en ce qui concerne les Actions nominatives et par le Dépositaire en ce qui concerne les Actions au porteur et ce conformément aux dispositions légales respectivement applicables.

Rachat

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Lorsque les Actions sont rachetées, les Actions sont immédiatement traitées comme si elles sont annulées et jusqu'à leur annulation effective, tous les droits rattachés à ces actions, y compris sans limitation les droits de vote et les droits aux distributions de quelque nature que ce soit sont suspendus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Suet Sum WONG, Xavier OTJACQUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 février 2015. Relation GAC/2015/1458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015035491/171.

(150040500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Dune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.162.

Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 4 mars 2015 l'associé unique Orangefield (Luxembourg) S.A., a transféré:

- Les 100 parts sociales qu'il détenait dans Dune S.à r.l. à la société Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l. ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le nouvel actionnariat s'établit donc comme suit:

- La société Catalyst EPF II Lux 2 S.à r.l., ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détient 100 parts sociales dans Dune S.à r.l.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015036919/17.

(150042436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 79.853.714,16.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.315.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183315 (the Company). The Company was incorporated on June 19, 2012 under the laws of the Province of Ontario, Canada. The Company has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg, has adopted the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and the articles of association of the Company have been amended and fully restated on December 13, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 190, page 9087 of January 22, 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time on October 2, 2014, pursuant to a second deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3796, page 182172 of December 9, 2014.

THERE APPEARED:

Brookfield US Holdings Inc., a company organized under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 181 Bay Street, Suite 300, Brookfield Place, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at seventy-nine million eight hundred and fifty-three thousand seven hundred and fourteen United States Dollars and sixteen cents (USD 79,853,714.16), represented by seventeen million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (17,382,561) ordinary shares ordinary shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and seven billion nine hundred and sixty-seven million nine hundred and eighty-eight thousand eight hundred and fifty-five (7,967,988,855) mandatory redeemable preferred shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to article 8 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital is set at seventy-nine million eight hundred and fifty-three thousand seven hundred and fourteen United States Dollars and sixteen cents (USD 79,853,714.16), represented by seventeen million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (17,382,561) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01), and seven billion nine hundred and sixty-seven million nine hundred and eighty-eight thousand eight hundred and fifty-five (7,967,988,855) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS), having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS

shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter.

Each Share grants the right to one vote subject to the provision of article 13.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shareholders may decide to create special equity reserves (accounts 115) and/or share premium accounts which may be connected to classes of Shares as set out above.

The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium and/or special equity reserve (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium and/or special equity reserve (if any) paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the Ordinary Shares Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and

- any share premium paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the MRPS Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

- any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (the Ordinary Shares Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid; and

- any special equity reserve paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (the MRPS Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the MRPS upon which the special equity reserve was paid.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of such MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose and through extraordinary general meeting of shareholders. The MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) year period from the date on which the MRPS are issued (the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holders of MRPS may request by prior written notice to redeem all or part of the MRPS through and subject to the approval by the extraordinary general meeting of shareholders; and

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the par value of the redeemed MRPS, plus the MRPS Share Premium Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed, plus the MRPS Special Equity Reserve Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed and plus any accrued and unpaid dividends (if any) including the MRPS Reserve Account (defined below).

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving on such redemption.

The holders of MRPS have the option to convert all or part of their MRPS into Ordinary Shares at any time at a conversion price equal to the fair market value equivalent of common shares which is equal to the sum of the par value of the converted MRPS, plus the MRPS Share Premium Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, plus the MRPS Special Equity Reserve Account (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so converted, plus any accrued and unpaid dividends (if any) including the MRPS Reserve Account (defined below).

The share premium (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares.

The special equity reserve (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the special equity reserve of the Ordinary Shares.

The holders of MRPS are entitled in priority to the holders of Ordinary Shares, to receive the payment of a dividend out of the profits of the Company (the MRPS Preferred Dividend).

Each holder of MRPS will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the MRPS held by such a holder, attached share premium and other associated capital contribution accounts (if any), booked as share premium in the MRPS Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the MRPS Special Equity Reserve Account

and (ii) a variable rate equal to the net (i.e., after deduction of expenses) income deriving directly or indirectly from the Underlying Investments and financed by MRPS (including share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from MRPS (including share premium or special equity reserve amount paid thereon), whether such income is already accounted for in the commercial accounts of the Company or as soon as such income is realized by the entities held by the Company (on a pro-rata basis), but not yet effectively distributed to the Company (subject to, and limited to the amount of available distributable reserves of the Company at the moment of payment of the variable rate), less (a) the amount under (i) in this paragraph and (b) any applicable margin (as determined from time to time by the board of managers of the Company and its advisers), which shall accrue daily and be computed assuming a 365 day year.

The holder(s) of the MRPS shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the MRPS Preferred Dividend.

No dividend shall be paid by the Company if at the time of such deliberation, the Company does not have sufficient liquid assets to cover its current expenses in light of such proposed dividend.

In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 19 below.

The holder of MRPS will only be entitled to an MRPS Preferred Dividend, provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each such dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of an MRPS Preferred Dividend payment is declared; or
- (ii) MRPS are redeemed or retracted by the MRPS holder; or
- (iii) the Company is wound-up.

Should the profits be sufficient to distribute an MRPS Preferred Dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the MRPS holder shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS reserve account (the MRPS Reserve Account)."

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Brookfield Property Group Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183315 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2012 selon les lois de la Province d'Ontario, Canada. La Société a été transférée au Grand-Duché de Luxembourg, a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée et les statuts de la Société ont été modifiés et entièrement refondus le 13 décembre 2013 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 190, page 9087 du 22 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 2 octobre 2014 selon un second acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3796, page 182172 du 9 décembre 2014.

A COMPARU:

Brookfield US Holdings Inc., une société organisée selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social au 181 Bay Street, Suite 300, Brookfield Place, Toronto, Ontario M5J 2T3, Canada (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix-neuf millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quatorze Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 79,853,714.16), représenté par dix-sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et une (17,382,561) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et sept milliards neuf cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq (7,967,988,855) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf millions huit cent cinquante-trois mille sept cent quatorze Dollars des Etats-Unis et seize cents (USD 79,853,714.16), représenté par dix-sept millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et une (17,382,561) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et sept milliards neuf cent soixante-sept millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq (7,967,988,855) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une "Part Sociale" et collectivement comme les "Parts Sociales". Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les PSPOR auront des dividendes privilégiés et des droits de liquidation privilégiés vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires, sous réserve des conditions décrites ci-après.

Une Part Sociale donne droit à un vote sous réserve des dispositions de l'article 13.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent décider de créer des réserves spéciales (comptes 115) et/ou des comptes de prime d'émission qui seront rattachés aux classes des Parts Sociales définies ci-dessus.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission et/ou des réserves spéciales (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Les détenteurs des PSPOR auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission et/ou des réserves spéciales (le cas échéant) payée pour la souscription des PSPOR.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

- toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales Ordinaires (ci-après le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et ladite prime d'émission restera liée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée; et

- toute prime d'émission payée sur les PSPOR sera comptabilisée sur un compte de prime d'émission lié aux PSPOR (ci-après le Compte de Prime d'Emission des PSPOR) et ladite prime d'émission restera liée aux Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables pour lesquelles elle a été payée.

La réserve spéciale (compte 115) payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou sur les PSPOR sera comptabilisée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

- toute réserve spéciale payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera comptabilisée sur un compte de réserve spéciale lié aux Parts Sociales Ordinaires (ci-après le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et ladite réserve spéciale restera liée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles elle a été payée; et

- toute réserve spéciale payée sur les PSPOR sera comptabilisée sur un compte de réserve spéciale lié aux PSPOR (ci-après le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR) et ladite réserve spéciale restera liée aux Parts Sociales Préférentielles Obligatoirement Rachetables pour lesquelles elle a été payée.

Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR pourra uniquement se faire au moyen de sommes disponibles à la distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée aux fins du rachat et par assemblée générale extraordinaire des associés. Les PSPOR seront rachetées selon les modalités suivantes:

(i) quelques soient les circonstances, la Société rachètera toutes les PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR ont été émises (la Date Ultime de Rachat Obligatoire);

(ii) Nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette Date, les détenteurs de PSPOR peuvent demander par avis écrit préalable de racheter toutes ou une partie des PSPOR par et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire; et

(iii) le prix de rachat des PSPOR sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées, plus le Compte de Prime d'Emission des PSPOR (le cas échéant) rattaché aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR (le cas échéant) rattaché aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées, plus tous les dividendes cumulés et non payés (le cas échéant) y compris le Compte de réserve des PSPOR (tel que défini ci-dessous).

Les PSPOR rachetées seront immédiatement annulées après le rachat par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui a décidé ce rachat.

Les détenteurs de PSPOR ont l'option de convertir toutes ou une partie des PSPOR en Parts Sociales Ordinaires. A tout moment à un prix de conversion égal à la valeur nominale des PSPOR converties, plus le Compte de Prime d'Emission des PSPOR (s'il y en a) lié aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi converties, plus le Compte de Réserve Spéciale des PSPOR (s'il y en a) lié aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi converties, plus les dividendes cumulés et non payés (le cas échéant) y compris le Compte de Réserve des PSPOR (défini ci-dessous).

La prime d'émission (s'il y en a) liée aux PSPOR converties et attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

La réserve spéciale (s'il y en a) liée aux PSPOR converties et attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires.

Les détenteurs de PSPOR ont le droit avant les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de recevoir le paiement d'un dividende sur les bénéfices de la Société (le Dividende Privilégié PSPOR).

Chaque détenteur de PSPOR aura droit en priorité au paiement de dividendes sur les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, à (i) un dividende annuel cumulatif égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des PSPOR détenues par ce détenteur plus la prime d'émission reliée et les autres comptes d'apport en capital associés (le cas échéant), enregistrés en prime d'émission sans le Compte de Prime d'Emission des PSPOR et la réserve spéciale en capital rattachée (le cas échéant), enregistrés en réserve en capital spéciale dans le Compte de Réserve en Capital Spécial et (ii) un taux variable égal au revenu net (après déduction des dépenses) provenant directement ou indirectement des Investissements Sous-jacents et financés par les PSPOR (notamment la prime d'émission ou le montant de la réserve en capital spéciale payé dessus) ou le revenu dérivé des PSPOR (notamment la prime d'émission le montant de la réserve en capital spéciale payé dessus), que ce revenu soit déjà pris en compte dans les comptes sociaux de la Société ou qu'il ait été réalisé par les entités détenues par la Société (au pro rata), mais non encore effectivement distribué à la Société (dans ce cas dans les limites du montant des réserves distribuables de la Société au moment du paiement du taux variable), moins (a) le montant au point (i) de ce paragraphe et (b) toute marge applicable (déterminée de temps en temps par le conseil de gestion de la Société et ses conseillers), qui court quotidiennement et qui sera calculé en supposant une année de 365 jours.

Les détenteurs de PSPOR n'auront pas le droit de participer à la distribution de dividendes (le cas échéant) payé en plus du Dividende Privilégié PSPOR.

Aucun dividende ne sera payé par la Société si au moment de cette délibération, la Société n'a pas d'actifs liquides suffisants pour couvrir les dépenses courantes étant donné le dividende envisagé.

En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PSPOR aura un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais un rang supérieur aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Le détenteur de PSPOR n'aura droit à un Dividende Préférentiel PSPOR que si la Société dispose d'actifs liquides suffisants, après que chacun de ces paiements de dividende est effectué, pour couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et qu'une des trois (3) conditions suivantes soit remplie:

- (i) la distribution d'un Dividende Préférentiel PSPOR soit déclarée; ou
- (ii) les PSPOR sont rachetées ou rétractées par les détenteurs de PSPOR; ou
- (iii) la Société soit liquidée.

Si les bénéfices sont suffisants pour distribuer tout ou partie d'un Dividende Préférentiel PSPOR et l'associé, ou en cas de pluralité, l'assemblée générale des associés décide de ne pas effectuer de distribution en relation avec ce dividende,

le montant du dividende qui aurait été distribué aux détenteurs de PSPOR sera automatiquement affecté à une réserve distribuable comptabilisée sur un compte de réserve PSPOR (ci-après le Compte de Réserve PSPOR).»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015035541/303.

(150040477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of January,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the sole manager of Fidji Luxco (BC) S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111.801 (the "Company"), pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated 17 December 2014.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Francis Kessler, on 30 August 2013.

2) Pursuant to article 6.1 of the updated articles of association of the Company as of 11 October 2013 (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at two million three hundred twenty-four thousand four hundred sixty-five euro (EUR 2,324,465) represented by fully paid up shares, consisting of:

- Three hundred and eleven thousand six hundred and seventy-five (311,675) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- One hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty (154,420) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- Three hundred and thirty-four thousand eight hundred and sixty-four (334,864) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- Thirty-one thousand eight hundred and eight (31,808) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- Sixty-eight thousand nine hundred and fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- Sixty-eight thousand three hundred and seventy-seven (68,377) Class F Ordinary Shares, having a par value of one euro twenty-five cents (1.25) euro;

- Two hundred and eight-six thousand two hundred and seventy-one (286,271) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- Three hundred and one thousand six hundred (301,600) Class H Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

- Three hundred and one thousand six hundred (301,600) Class I Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

- One (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (1.25).

3) Pursuant to article 6.15 of the Articles, the authorized capital is set at twenty-two million seven hundred and sixty-eight thousand three hundred and thirty-eight point seven five euro (EUR 22,768,338.75) represented by:

- Twelve million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and thirty-seven (12,971,437) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- Four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

- Two hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

- Thirty-two thousand two hundred and twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

- Sixty-six thousand eight hundred and seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

- One hundred and thirty-seven thousand five hundred and eleven (137,511) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

- Three hundred and seventy-four thousand three hundred and ninety-two (374,392) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

- Eighty-eight thousand four hundred (88,400) Class H Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

- Eighty-eight thousand four hundred (88,400) Class I Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

4) In accordance with article 6.15 of the articles of association of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Sole Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Sole Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Sole Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Sole Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 17 December 2014, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) from its current amount of two million three hundred and twenty-four thousand four hundred and sixty-five euro (EUR 2,324,465) up to a total amount of two million four hundred and eleven thousand nine hundred and sixty-five euro (EUR 2,411,965) through the issuance of the following new shares of the company:

- Thirty-five thousand (35,000) Class H Ordinary Shares; and

- Thirty-five thousand (35,000) Class I Ordinary Shares;

having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each (the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

The New Shares have been subscribed by the following subscribers (the "Subscribers"):

- Ray Akehurst, born on 30 September 1960, subscribing five thousand (5,000) new class H shares and five thousand (5,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of twenty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 26,750);

- Laurent Petit, born on 30 December 1963, subscribing five thousand (5,000) new class H shares and five thousand (5,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of twenty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 26,750);

- Jean-Louis Potier, born on 23 April 1967, subscribing five thousand (5,000) new class H shares and five thousand (5,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of twenty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 26,750);

- Henning Vogelsang, born on 5 March 1967, subscribing five thousand (5,000) new class H shares and five thousand (5,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of twenty-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 26,750);

- John Zhang, born on 29 July 1963, subscribing fifteen thousand (15,000) new class H shares and fifteen thousand (15,000) new class I shares through a contribution in cash in an amount of eighty thousand two hundred and fifty euro (EUR 80,250);

for a total aggregate amount of one hundred and eighty-seven thousand two hundred and fifty euro (EUR 187,250) (the "Subscription Price").

The Subscription Price is allocated as follows:

- eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500) have been allocated to the Company's share capital; and
- ninety-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 99,750) have been allocated to the share premium account of the Company.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by the Subscribers, so that the total amount of one hundred and eighty-seven thousand two hundred and fifty euro (EUR 187,250) is at the disposal of the Company.

7) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, articles 6.1 and article 6.15 of the Articles of Association are amended and now read as follows:

“ **6.1. Subscribed Capital** . The subscribed capital of the Company is set at two million four hundred eleven thousand nine hundred sixty-five euro (EUR 2,411,965) represented by fully paid up shares, consisting of:

a) Three hundred and eleven thousand six hundred and seventy-five (311,675) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

b) One hundred and fifty-four thousand four hundred and twenty (154,420) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

c) Three hundred and thirty-four thousand eight hundred and sixty-four (334,864) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

d) Thirty-one thousand eight hundred and eight (31,808) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

e) Sixty-eight thousand nine hundred and fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

f) Sixty-eight thousand three hundred and seventy-seven (68,377) Class F Ordinary Shares, having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro;

g) Two hundred and eight-six thousand two hundred and seventy-one (286,271) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

h) Three hundred thirty-six thousand and six hundred (336,600) Class H Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

i) Three hundred thirty-six thousand and six hundred (336,600) Class I Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

j) One (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.”

“ **6.15. Authorised Capital**. In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at twenty-two million six hundred eighty thousand eight hundred thirty-eight euro and seventy-five cents (EUR 22,680,838.75) represented by:

a) Twelve million nine hundred and seventy-one thousand four hundred and thirty-seven (12,971,437) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

b) Four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

c) Two hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

d) Thirty-two thousand two hundred and twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

e) Sixty-six thousand eight hundred and seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

f) One hundred and thirty-seven thousand five hundred and eleven (137,511) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

g) Three hundred and seventy-four thousand three hundred and ninety-two (374,392) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

h) Fifty-three thousand four hundred (53,400) Class H Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

i) Fifty-three thousand four hundred (53,400) Class I Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Sole Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Sole Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Sole Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Sole Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant de Fidji Luxco (BC) S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.801 (la «Société») conformément aux résolutions du gérant unique de la Société prises le 17 décembre 2014.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Francis Kessler en date du 30 août 2013.

2) Conformément à l'article 6.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 11 octobre 2013 (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est actuellement de deux millions trois cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 2.324.465) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- Trois cent onze mille six cent soixante-quinze (311.675) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (154.420) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Trois cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (334.864) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Trente-et-un mille huit cent huit (31.808) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Soixante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (68.377) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-et-onze (286.271) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Trois cent un mille six cents (301.600) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- Trois cent un mille six cents (301.600) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et
- Une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

3) Conformément à l'article 6.15 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à vingt-deux millions sept cent soixante-huit mille trois cent trente-huit et soixante-quinze centimes (EUR 22.768.338,75), représenté par:

- Douze millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent trente-sept (12.971.437) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- Quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;
- Deux cent cinquante-cinq mille quatre-cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;
- Trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;
- Soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;
- Cent trente-sept mille cinq cent onze (137.511) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;
- Trois cent soixante-quatorze trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;
- Quatre-vingt-huit mille quatre cents (88.400) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit; et
- Quatre-vingt-huit mille quatre cents (88.400) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

4) Conformément à l'article 6.15 des Statuts, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements

pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 17 décembre 2014, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent vingt-quatre mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 2.324.465) à un montant total de deux millions quatre cent onze mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 2.411.965) par l'émission de

- trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Classe H de la Société, et
- trente-cinq mille (35.000) Actions Ordinaires de Classe I de la Société,

ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les "Nouvelles Actions") et a décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites par les souscripteurs suivants (les «Souscripteurs»):

- Ray Akehurst, né le 30 septembre 1960, souscrivant cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par apport en numéraire de vingt-six mille sept cent cinquante (EUR 26.750);

- Laurent Petit, né le 30 décembre 1963, souscrivant cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par apport en numéraire d'un montant de vingt-six mille sept cent cinquante euros (EUR 26.750);

- Jean-Louis Potier, né le 23 avril 1967, souscrivant cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par apport en numéraire de vingt-six mille sept cent cinquante euros (EUR 26.750);

- Henning Vogelsang, né le 5 mars 1967, souscrivant cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et cinq mille (5.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par apport en numéraire de vingt-six mille sept cent cinquante euros (EUR 26.750);

- John Sang, né le 29 juillet 1963, souscrivant quinze mille (15.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe H et quinze mille (15.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe I par apport en numéraire de quatre-vingt mille deux cent cinquante euros (EUR 80.250);

pour un montant total de cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 187.250) (le «Prix de Souscription»).

Le Prix de Souscription a été alloué de la manière suivante: (i) quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) ont été alloués au capital social de la Société et quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 99.750) ont été alloués au compte prime d'émission de la Société.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par le Souscripteur susmentionné, soit un montant total de cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 187.250) est à la disposition de la Société.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, les articles 6.1 et 6.15 des statuts de la Société seront modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent onze mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 2.411.965) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

a) Trois cent onze mille six cent soixante-quinze (311.675) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

b) Cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (154.420) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

c) Trois cent trente-quatre mille huit cent soixante-quatre (334.864) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

Trente-et-un mille huit cent huit (31.808) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

d) Soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

e) Soixante-huit mille trois cent soixante-dix-sept (68.377) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

f) Deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-et-onze (286.271) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

g) Trois cent trente-six mille six cents (336.600) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

h) Trois cent trente-six mille six cents (336.600) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

i) Une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.»

« **6.15. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt-deux millions six cent quatre-vingt mille huit cent trente-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 22,680,838.75) représenté par:

a) Douze millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent trente-sept euros (EUR 12.971.437) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

b) Quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;

c) Deux cent cinquante-cinq mille quatre-cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;

d) Trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

e) Soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

f) Cent trente-sept mille cinq cent onze (137.511) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

g) Trois cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-douze (374.392) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

h) Cinquante-trois mille quatre cents (53.400) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit; et

i) Cinquante-trois mille quatre cents (53.400) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kreuzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1476. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015035679/373.

(150040237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Antoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.277.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Kurt EBERT, demeurant à D-65812 Bad Soden, 21, Kelkheimer Strasse, (ci-après le «Comparant»), étant l'associé unique de la Société Antoria S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.277.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Jean-Philippe Bill, expert-comptable, demeurant à L-1880 Luxembourg, 183, rue Pierre Krier, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 février 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La société Antoria S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3109 du 25 octobre 2014.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire d'acter:

(i) Que l'Actionnaire Unique détient l'intégralité des actions du capital social de la Société;

(ii) Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise des statuts

" 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the company is the rendering of economic advisory and financial engineering services. Furthermore the company may establish studies in relation with financial transactions and provide advisory services for merger and acquisition transactions.

4.2. The Company may acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.4. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

Version allemande des statuts

" 4. Gesellschaftszweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von wirtschaftlichen Beratungsleistungen und finanztechnischer Analysen. Desweiteren kann die Gesellschaft Studien anfertigen die in Zusammenhang mit Finanztransaktionen stehen und beratend tätig sein bei Firmenübernahmen und -zusammenschlüssen.

4.2. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen jeglicher Form erwerben und die Verwaltung solcher Beteiligungen in Luxemburg oder im Ausland ausführen. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Subskription, Kauf und Tausch oder auf jegliche andere Weise Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagenzertifikate und andere Schuldtitel und allgemeiner alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtssubjekten welcher Art auch immer, einschließlich Partnerschaften, aufgelegt werden, erwerben. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, an Management und Kontrolle jeder Gesellschaft

und jedes Unternehmens teilhaben. Sie kann außerdem in Erwerb und Verwaltung eines Portefeuilles von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeglicher Art und Herkunft investieren.

4.3. Die Gesellschaft kann in jeglicher Form leihen. Sie kann Schuldscheine, Anleihen und Schuldverschreibungen und jegliche Art von Schulden- und/oder Kapitalsicherheiten auflegen. Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angegliederten Gesellschaften oder anderen Gesellschaften Kapital leihen, darunter die Erlöse aus Kreditaufnahmen und/oder der Ausgabe von Schuldensicherheiten.

Sie kann auch Garantien und Sicherheiten zugunsten Dritter geben, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochterunternehmen, angegliederten Unternehmen oder anderer Gesellschaften zu sichern. Die Gesellschaft kann außerdem alle oder einige ihrer Vermögenswerte verpfänden, übertragen oder in anderer Form hypothekarisch belasten.

4.4. Die Gesellschaft kann generell alle Techniken anwenden und alle Instrumente einsetzen, die sich auf ihre Investitionen beziehen, zum Zweck ihrer effizienten Verwaltung, einschließlich Techniken und Instrumente, die dafür vorgesehen sind, die Gesellschaft vor Risiken im Zusammenhang mit Krediten, Wechselkursen und Zinsschwankungen, sowie anderen Risiken zu schützen.

4.5. Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen oder industriellen Operationen und jegliche Transaktionen in Bezug auf Immobilien oder bewegliches Eigentum durchführen, die ihrem Zweck direkt oder indirekt förderlich sind oder sich darauf beziehen."

2.- Transfert du siège social de Luxembourg à Senningerberg et fixation de la nouvelle adresse à L-2633 Senningerberg, 56, Route de Trèves.

3.- Modification du paragraphe 2.1. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise des statuts

" 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company."

Version allemande des statuts

" 2. Eingetragener Sitz.

2.1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg. Er kann innerhalb der Grenzen der Kommune durch Beschluss des alleinigen Direktors oder bei mehreren Direktoren, des Vorstands der Gesellschaft, verlegt werden."

(iii) Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de compléter l'objet social par l'activité de conseiller économique et financier. Par conséquent, l'article quatre des statuts aura la teneur suivante:

Version anglaise des statuts

" 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the company is the rendering of economic advisory and financial engineering services. Furthermore the company may establish studies in relation with financial transactions and provide advisory services for merger and acquisition transactions.

4.2. The Company may acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.4. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

Version allemande des statuts

" 4. Gesellschaftszweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von wirtschaftlichen Beratungsleistungen und finanztechnischer Analysen. Desweiterm kann die Gesellschaft Studien anfertigen die in Zusammenhang mit Finanztransaktionen stehen und beratend tätig sein bei Firmenübernahmen und -zusammenschlüssen.

4.2. Die Gesellschaft kann Beteiligungen an Gesellschaften oder Unternehmen jeglicher Form erwerben und die Verwaltung solcher Beteiligungen in Luxemburg oder im Ausland ausführen. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Subskription, Kauf und Tausch oder auf jegliche andere Weise Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Schuldverschreibungen, Einlagenzertifikate und andere Schuldtitel und allgemeiner alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtssubjekten welcher Art auch immer, einschließlich Partnerschaften, aufgelegt werden, erwerben. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, an Management und Kontrolle jeder Gesellschaft und jedes Unternehmens teilhaben. Sie kann außerdem in Erwerb und Verwaltung eines Portefeuilles von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeglicher Art und Herkunft investieren.

4.3. Die Gesellschaft kann in jeglicher Form leihen. Sie kann Schuldscheine, Anleihen und Schuldverschreibungen und jegliche Art von Schulden- und/oder Kapitalsicherheiten auflegen. Die Gesellschaft kann ihren Tochtergesellschaften, angegliederten Gesellschaften oder anderen Gesellschaften Kapital leihen, darunter die Erlöse aus Kreditaufnahmen und/oder der Ausgabe von Schuldensicherheiten. Sie kann auch Garantien und Sicherheiten zugunsten Dritter geben, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Tochterunternehmen, angegliederten Unternehmen oder anderer Gesellschaften zu sichern. Die Gesellschaft kann außerdem alle oder einige ihrer Vermögenswerte verpfänden, übertragen oder in anderer Form hypothekarisch belasten.

4.4. Die Gesellschaft kann generell alle Techniken anwenden und alle Instrumente einsetzen, die sich auf ihre Investitionen beziehen, zum Zweck ihrer effizienten Verwaltung, einschließlich Techniken und Instrumente, die dafür vorgesehen sind, die Gesellschaft vor Risiken im Zusammenhang mit Krediten, Wechselkursen und Zinsschwankungen, sowie anderen Risiken zu schützen.

4.5. Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen oder industriellen Operationen und jegliche Transaktionen in Bezug auf Immobilien oder bewegliches Eigentum durchführen, die ihrem Zweck direkt oder indirekt förderlich sind oder sich darauf beziehen."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Senningerberg et de fixer la nouvelle adresse à L-2633 Senningerberg, 56, Route de Trèves.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le paragraphe 2.1. de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Version anglaise des statuts

" 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Senningerberg (Municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company."

Version allemande des statuts

" 2. Eingetragener Sitz.

2.1. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven), Großherzogtum Luxemburg. Er kann innerhalb der Grenzen der Kommune durch Beschluss des alleinigen Direktors oder bei mehreren Direktoren, des Vorstands der Gesellschaft, verlegt werden.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. BILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 février 2015. Relation: GAC/2015/1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 mars 2015.

Référence de publication: 2015035478/165.

(150039424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Habinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.279.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2015

- En date du 18 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A. inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 18 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015035742/14.

(150040010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

AP Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 194.947.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, here duly represented by its sole manager Mrs. Maria TKACHENKO, born VERKHOVSKAYA in Moscow (Russia) on May 3, 1974 chartered accountant, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "AP Investments S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand:

(i) - financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

- all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or nonendorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company and is not entitled to directly hold any real estate property.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose, within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at fifty thousand US Dollar (USD 50,000.-), consisting of fifty (50) shares having a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million five hundred thousand US Dollar (USD 2,500,000.-), consisting of two thousand five hundred (2,500.-) shares having a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 17:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board

of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management**Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If the Company is incorporated by a sole member or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholders, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extend applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signature of a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 17:00, 2016
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the fifty (50) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand US Dollar (USD 50,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,800.-.

*Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. Mrs. Maria Tkachenko, born 3 May 1974 in Moscow, Russia, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg is appointed as the Sole Director of the Company.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).
The following person is appointed as statutory auditor:
Mr Mikhail Kiselev, having his business address at 4, Rue Jean Engling, L- 1466 Luxembourg
4. The term of the office of sole director and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/ sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2019.
5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version: on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par sa gérante unique, Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA à Moscou (Russie) le 3 mai 1974, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme («société anonyme») qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au

sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "AP Investments S.A. SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des actifs financiers, à l'exception de toute activité commerciale. Par des actifs financiers, il est conseillé de comprendre:

(i) - les instruments financiers au sens de la loi du 5 Août 2005 en contrats de garantie financière, c'est à dire de toutes valeurs mobilières et autres titres, dont notamment les actions et autres valeurs mobilières assimilables aux actions, parts dans les entreprises et les organismes de placement collectif, obligations et autres titres de créance, des warrants, des reçus et des documents commerciaux;

- Des titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres valeurs mobilières par souscription, par achat ou par échange;

- Les instruments financiers à terme et des valeurs mobilières donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exception des monnaies), y compris les instruments du marché monétaire;

- Toutes les autres valeurs mobilières représentatives de droits de propriété, la dette ou de valeurs mobilières; - Tous les instruments relatifs aux sous-jacent financier, aux indications, aux matières premières, à des substances précieuses, de denrées alimentaires, de métaux ou de marchandises, à d'autres biens ou risques;

- Les dettes relatives aux différents points énumérés ci-dessus ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ce soit ces instruments financiers matérialisés ou dématérialisés, négociables par inscription sur compte ou tradition, au porteur ou nominatives, endossable ou non endossable et quelle que soit la loi applicable à eux; et

(ii) les liquidités et les actifs de toute nature détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne peuvent être offertes au public ou admises sur un marché boursier.

La Société ne sera pas s'immiscer dans la gestion de toute autre société et n'est pas autorisé à détenir directement aucun bien immobilier.

La Société pourra en outre effectuer toutes les transactions quant à son objet, dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du directoire.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du directoire, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille US Dollar (USD 50,000 -), représenté par cinquante (50) actions ayant une valeur nominale de mille US Dollar (USD 1,000 -) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le directoire devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le directoire à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions cinq cent mille US Dollar (EUR 2.500.000, -), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions ayant une valeur nominale de mille US Dollar (USD 1,000-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du directoire, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 17.00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 Si la Société est constitué par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes

annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2016 à 17:00 heures.

3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante (50) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille US Dollar (USD 50,000 -), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 25 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.-

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Madame Maria TKACHENKO, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, est appelée à la fonction d'administrateur unique;
- 3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1)
La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:
Monsieur Mikhail Kiselev, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;
- 4) Les mandats des membres du Conseil de Surveillance et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4698. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035518/838.

(150040125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2015.

Tevege S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.469.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "TEVEGE S.A., SPF.", une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39469, (la "Société"), originairement constituée sous le nom de "TEVEGE", suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 310 du 20 juillet 1992,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711 du 29 novembre 2002, contenant notamment l'adoption par la Société de la dénomination sociale de "TEVEGE HOLDING.";

- Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1046 du 19 mai 2011, contenant notamment la transformation de la Société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") ainsi que l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Béatrice KSAISS-NOUSSE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Ariane VIGNERON, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que le droit de vote attaché aux mille six cent soixante-six (1.666) actions propres de la Société est suspendu.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des Statuts afin de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 1) de l'ordre du jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quinze euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, B. KSAISS-NOUSSE, A. VIGNERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 février 2015. 2LAC/2015/3685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015034750/64.

(150038185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Burgundy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 158.183.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BURGUNDY FINANCE SARL en liquidation, préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait conforme

Amir MIR MOTAHARI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015036799/16.

(150041789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

EBS Dealing Resources International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.332.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015036293/10.

(150039938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

International Campus Aachen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.626.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 février 2015 avec effet au 27 octobre 2014

Le siège a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 05 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour International Campus Aachen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015037071/13.

(150042013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Immobilière N. Arend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.843.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 février 2015

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 04 février 2015 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats de l'administrateur Monsieur André Harpes et des administrateurs et administrateurs-délégués Monsieur Nico Arend et Madame Sylvie Winkin-Hansen venant à l'expiration, l'assemblée a décidé à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans. Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

L'assemblée a donné l'autorisation au conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico Arend et de Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Ainsi la société pourra être engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un de ses 2 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Madame Sylvie Winkin-Hansen

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Arend Consult S.à r.l. et de le renommer pour une durée de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Le commissaire aux comptes Arend Consult S.à r.l. a transféré son siège social à 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015037084/29.

(150041653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.
